

**Quel système de sécurité sociale pour la RDC : Assurance Maladie ? Mutuelles ? Assurances privées ?**

Mundabi MA

Conseil –Assurance Maladie, Paris (France)

L'assurance maladie est un facteur de progrès économique et social car elle permet la constitution d'une offre de soins de qualité et en quantité suffisante.

En RDC, la grande majorité de la population ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale. Peu de gens ont 1 travail régulier ou perçoivent un salaire. Le secteur informel est majoritaire : revenus irréguliers et instables. C'est donc la capacité de payer qui détermine l'accès aux soins, notamment en ayant recours à la solidarité familiale. La couverture en termes de

sécurité sociale du secteur formel est faible, elle ne concerne que les fonctionnaires et les employés de quelques entreprises.

Du fait d'une faible base d'imposition (en raison de l'importance du secteur informel), d'une faible capacité institutionnelle pour la collecte des impôts (insuffisance de la couverture administrative du territoire), et le non-respect des lois fiscales, le financement d'un système de soins de santé par la collecte d'impôts (Système

Beveridge de la Grande Bretagne) est donc difficile.

On pourrait s'inspirer du système Bismarckien, basé sur les cotisations des travailleurs et des employeurs.

Pour cela, il faudrait au préalable sensibiliser la population au concept de l'assurance maladie, de

*Ann. Afr. Med., Vol.8, N°2, Mars 2015*

façon à leur inculquer l'esprit de prévoyance :

«

cotiser pour le jour où on sera malade. » Ce qui évitera les dépenses en urgence, souvent à l'origine d'un retard dans l'accès aux soins.

L'Etat, s'il ne peut pas financer entièrement ce système de sécurité sociale, peut néanmoins, en tant que législateur, doit être capable d'organiser, de réguler le secteur et d'améliorer les conditions générales d'accès aux soins de santé.

Une assurance maladie universelle telle qu'elle existe en Europe, semble hors de portée, pour l'instant, pour la RDC.

La Mutualité (Structure d'assurance volontaire, à but non lucratif) semble un bon système pour une fraction de la population capable de verser régulièrement des cotisations ; notamment les salariés et les fonctionnaires.

Les Mutuelles privées (organisation à but lucratif généralement réservées à la minorité aisée) ne peuvent pas représenter une solution pour la majorité de la population.

L'Etat doit rester le maître d'œuvre, notamment

en :

- fournissant un environnement approprié à la promotion des mutuelles au sens de la Mutualité
- régulant le secteur des assurances privées, y compris en votant des lois les obligeant à prendre en charge des personnes de faible revenu et en définissant la couverture minimale que ces assurances doivent offrir aux bénéficiaires (par exemple la prise en charge des urgences)
- favorisant l'accès aux services de santé des groupes à plus faible revenu par des subventions.